



Communiqué de presse

Des économies au scalpel fin pour un budget en équilibre

BRUXELLES, 15/10/2016.- Dans le domaine des soins de santé et des affaires sociales, la ministre Maggie De Block a pris certaines mesures visant à éliminer la surconsommation et l'utilisation inefficace. Le gouvernement a également approuvé la proposition d'accélérer l'exécution de la réforme du paysage hospitalier et a, pour ce faire, octroyé un mandat spécial à la ministre De Block.

Les initiatives prises en matière de sécurité sociale réforment et incitent, par exemple, les travailleurs à reprendre partiellement leur activité en cas de maladie.

Maggie De Block : « Nous réalisons des réformes et des économies, non pas à la hache, mais au scalpel fin. Nous contribuons ainsi à l'équilibre budgétaire. »

Les économies réalisées s'élèvent à 144 millions d'euros en sécurité sociale et à 902 millions d'euros au total pour les soins de santé, dont 673 millions d'euros destinés à des mesures qui avaient déjà prévues pour 2017.

Aperçu

Soins de santé

- **Accélération de l'exécution de la réforme du paysage hospitalier.**

La ministre De Block : « Cette réforme, qui est l'une des plus importantes et des plus grandes réformes que nous réalisons, doit faire en sorte que nos soins de santé soient de qualité et accessibles ou abordables, également à l'avenir. Nous devons garantir les meilleurs soins possibles aux patients. Nous procédons de manière scientifiquement fondée en nous basant sur des études menées, entre autres, par le Centre fédéral d'expertise. Une réforme s'impose ; il ressort de l'étude MAHA 2015 de Belfius que sur 90 hôpitaux, 32 étaient encore dans le rouge fin 2014, que certains services sont sous-exploités et qu'il y a donc une offre excédentaire. »

Le gouvernement a accordé sa confiance à la ministre De Block en lui accordant un mandat spécial pour accélérer la mise en œuvre de la réforme du paysage hospitalier. Un montant de quatre millions d'euros a été libéré pour la consultance destinée à soutenir cette réforme ainsi que celle de la nomenclature. Cette mise en œuvre anticipée est également rendue possible grâce à la large plateforme dont cette réforme bénéficie sur le terrain.

Maggie De Block a également obtenu le feu vert pour un modèle de fonctionnement en réseau et de planification des besoins pour les hôpitaux. La ministre commence à présent à fixer la réglementation concernée. Pour ce faire, elle se concertera avec les entités fédérées dans le cadre de la Conférence interministérielle de la Santé publique.

...

Premièrement, la surcapacité de lits (la sous-exploitation) sera éliminée, par exemple, dans les services de pédiatrie et de maternité. L'étude MAHA 2015 de Belfius a révélé qu'en 2014, seuls 49,1 % des lits pédiatriques et 53,3 % des lits de maternité étaient exploités.

Il est également prévu de concentrer les soins oncologiques complexes afin que les patients soient traités par les équipes les plus spécialisées et expérimentées.

Ces réformes impliquent des économies de 92 millions d'euros pour 2017.

- **L'imagerie médicale et la biologie clinique.**

Des mesures sont également prises dans le secteur de l'imagerie médicale et de la biologie clinique afin de compenser les dépassements budgétaires. En comparaison à d'autres pays, comme les Pays-Bas, la Belgique est marquée par un nombre élevé de prestations d'imagerie médicale, ce qui entraîne des risques de santé publique dû à la charge de rayonnement.

- **Saut d'index partiel pour les prestataires en 2017.**

En 2017, les honoraires de l'ensemble des prestataires de soins ne seront indexés que d'un tiers. Le gouvernement prévoit un saut d'index pour les deux tiers restants.

Ce saut d'index partiel devra rapporter 247 millions d'euros au budget de l'État. Maggie De Block : « Je me rends bien compte qu'il s'agit là d'un effort considérable attendu de la part des prestataires de soins. »

- **Augmentation du ticket modérateur des antibiotiques**

Le ticket modérateur applicable aux antibiotiques augmente en faisant passer les antibiotiques de la catégorie de remboursement B à C.

Maggie De Block : « Les antibiotiques ne sont pas des bonbons. Pourtant, on en prend encore beaucoup trop. Au niveau européen, la Belgique occupe la deuxième place. Cela fait des années que nous menons des campagnes de sensibilisation et que nous suivons de près le profil de prescription des médecins. Nous souhaitons désormais attirer l'attention des patients sur les conséquences négatives de l'usage inutile des antibiotiques. »

Cette mesure rapportera 14,8 millions d'euros en 2017.

- **Prescrire le moins cher**

En 2017, les médecins et dentistes devront dans 60 % des cas prescrire le médicament le moins cher. Jusqu'à présent, le quota requis s'élevait à 50 %.

Cela permettra au patient de payer moins en 2017 pour de nombreux médicaments. Cette mesure permet au gouvernement d'économiser 20 millions d'euros en 2017.

- **Indexation du montant maximum du ticket modérateur pour le maximum à facturer**

Le maximum à facturer ou le montant maximum que le patient paie pour le ticket modérateur ou pour certaines autres quotes-parts personnelles, a été instauré en 2002 sans jamais avoir été indexé.

Le montant maximal dépend des revenus ; le seuil de revenus a quant à lui bien été indexé. Le montant maximal du ticket modérateur sera désormais également indexé afin de correspondre au montant des revenus.

Cette mesure permet au gouvernement d'économiser 14,8 millions d'euros en 2017.

- **Application plus rapide d'un changement de composition de ménage pour les bénéficiaires du régime préférentiel.**

Lorsqu'une personne faisant partie d'un ménage bénéficiant du régime préférentiel trouve du travail ou déménage, ce qui implique un changement dans la composition de ménage, le régime préférentiel n'est supprimé qu'après deux trimestres.

À l'avenir, des processus accélérés permettront de supprimer le régime préférentiel après un trimestre. Cette mesure générera 9,5 millions d'économies en 2017. ...

Sécurité sociale

- **Compensation de dettes**

Les données de la sécurité sociale seront reliées au fisc. Lorsqu'une entreprise a droit à un remboursement fiscal mais que celle-ci a encore des dettes à la sécurité sociale (ONSS), la dette à l'ONSS sera remboursée en premier lieu. Cette mesure permet au gouvernement d'économiser 39,3 millions d'euros en 2017.

- **Adaptation du système d'écartement du travail**

L'écartement du travail (à ne pas confondre avec le congé de maternité) est un régime spécifique consistant à protéger la femme enceinte contre certains risques sur le lieu de travail, tels que la présence de certaines substances chimiques.

Maggie De Block : « Il faudrait avant tout examiner s'il est possible d'effectuer un travail adapté, par exemple, à l'écart de substances dangereuses. Dans la pratique, il est trop souvent fait appel au système des indemnités en mettant les femmes à la maison contre leur gré. »

À l'avenir, l'employeur devra payer 10 % des indemnités. Le but est d'inciter les employeurs à examiner quelles tâches la femme enceinte est encore en mesure d'exécuter au sein de l'entreprise.

Cette mesure génèrera 25 millions d'euros d'économies en 2017.

- **Équilibre dans la sécurité sociale d'outre-mer**

La sécurité sociale d'outre-mer est un régime de sécurité sociale facultatif pour les travailleurs belges expatriés ou pour les expatriés travaillant pour une entreprise ou une ONG belge.

Un rapport récent de la Cour des comptes a révélé un déséquilibre dans ce régime dû à des dépenses trop élevées contre un taux de cotisation trop faible par rapport aux droits constitués.

Ces cotisations sont augmentées, ce qui permet au gouvernement d'économiser 50 millions d'euros.

- **Adaptation du système d'indemnisation relatif à l'activité autorisée en période de maladie**

Lorsqu'un travailleur tombe malade et qu'il souhaite travailler quelques jours par semaine, il touche en partie son salaire et en partie une indemnité de maladie. La partie des indemnités est calculée sur la base de la tranche de revenus du travailleur. De plus, le médecin-conseil doit marquer son accord pour l'autoriser à aller travailler.

La ministre De Block réforme le système afin que les travailleurs puissent désormais prêter le premier jour de la semaine sans perdre une partie de leur indemnité.

Ensuite, les indemnités ne baisseront plus en fonction de la tranche de revenus du travailleur, mais bien selon le nombre d'heures prestées. Pour chaque heure de travail supplémentaire, le salaire augmente et l'indemnité diminue. Ce système permet d'éviter que les indemnités ne chutent trop brutalement.

Maggie De Block : « Le but de cette adaptation est d'inciter davantage de personnes à aller travailler.

Nous souhaitons que le travail devienne plus attractif. »

Cette mesure rapportera 18 millions d'euros à l'État en 2017.

- **Enveloppe bien-être**

En 2017, un montant de 170 millions d'euros est toujours prévu dans l'enveloppe bien-être pour pouvoir augmenter les indemnités. En réduisant les dépenses actuelles, le gouvernement pourra mieux garantir les pensions à l'avenir. Le gouvernement fournit ainsi des efforts pour réduire le coût du vieillissement de la population et fait en sorte que la sécurité sociale reste viable pour les générations à venir.

Info ? Els Cleemput, porte-parole

Tel : 0032 475 29 28 77

Mail : els.cleemput@minsoc.fed.be

Twitter: @Maggie_DeBlock